



Credirec me demande 18000 e 13ans apres

Par **Sandrine**, le **01/02/2010 à 20:03**

urgent,j'ai reçu un courrier de CREDIREC origine du dossier CETELEM EX COFICA que je vous explique j'ai acheter un mobil home de 22100 euros il y a 13 ans,mon mari etais cautionnaire et invalide on a divorcé et lui décédé quelque année plus tard. le bien a été vendu au enchère et credirec me demande 18000e 13 ans après.je les ai appelé pour avoir le double du dossier impossible,il me réponde que seul un avocat peux avoir accès, si je ne régle pas cette sommes on ira en justice comme il le dise. que doit je faire. y a t' il prescription ou pas, et pourquoi 13 ans après.
REPONDER MOI SVP? J AI VRAIMENT PEUR
SANDRINE.

Par **tilla02**, le **01/02/2010 à 20:14**

Bonsoir,
Je me permets de réitérer ma question(post un peu plus haut). moi aussi crédirec me harcelait mais pour le moment suite à un recommandé ils se sont calmés, ils m'ont même rapellé après mais comme je me suis conformée à mon recommandé (c-a-d que malgré ce qu'elle me disait le blabla habituel et les menaces face à mon calme je leur ai juste rappelé qu'ils avaient reçu mon recommandé et qu'ils n'avaient qu'à s'y référer).
Seulement, ils ne me harcèlent plus mais le CL (à l'origine du litige) m'ont "fichier bancaire" donc même si ma situation s'est améliorée je ne peux contracter d'emprunt pour acheter ma maison !
Ma question est la suivante : Ais-je une porte de sortie ?
Merci à tous

Par **Marion2**, le **01/02/2010 à 20:15**

Sandrine, je vous ai répondu sur le post *Recouvrement de créances CREDIREC*
La

réponse se trouve en page 3. Je vous l'indique à nouveau.

[citation]Bonsoir,

Surtout, ne paniquez pas... [fluo]Il y a prescription , même du titre exécutoire s'il y en a eu un.[/fluo]

[fluo]VOUS NE DEVEZ RIEN.[/fluo]

Envoyez un courrier recommandé AR à CREDIREC les informant qu'il y a prescription et qu'il est inutile qu'ils vous envoient des courriers ou vous téléphone, sous peine d'un dépôt de plainte de votre part pour harcèlement.

Vous n'écrivez rien d'autre.

Ils vont vous proposer un échancier, surtout, n'en tenez pas compte et surtout ne versez pas un centime, sinon, la prescription serait annulée.

Ils vont vous harceler par téléphone, ne répondez pas, vous dire qu'un huissier va venir saisir vos meubles... C'est faux... Ils ne peuvent tenter aucune action contre vous.

Lisez dans les pages 1 et 2 de ce post, ce qu'a écrit gloran.

Lorsque vous recevez un courrier, direction poubelle, un appel téléphonique, vous raccrochez ou vous ne répondez pas.

Bon courage.

La justice est ce qui est établi et ainsi toutes nos lois établies seront nécessairement tenues pour justes sans être examinées, puisqu'elles sont établies...

B. PASCAL [/citation]

Par **Marion2**, le **01/02/2010 à 21:33**

Bonsoir tilla02,

Pouvez-vous nous rappeler votre question ? Vous indiquez post un peu plus haut, mais quel post ?

Merci.

Par **tilla02**, le **01/02/2010 à 22:59**

Citation :

Bonjour,

J'ai lu beaucoup de post concernant les méthodes de recouvrements de Crédirec, pris en compte les conseils (lettre en AR) mais voilà ils reviennent à la charge après 3 mois de silence... Mais bon c'est pas grave ils vont se fatiguer ! Seulement j'ai constaté que l'organisme à l'origine de ce recouvrement mais fiché au niveau bancaire !! Bien qu'il y est précription (semble t il parce que je n'ai aucun titre exécutoire) je suis fiché...

Y a t il une solution ?

Cordialement

Voilà j'ai copié/collé mon post ...

Merci

Par **Marion2**, le **01/02/2010 à 23:37**

De quand date votre créance ?

Vous êtes fichée au niveau de votre banque ? Depuis quand et par qui ?

CREDIREC rachète des créances justement prescrites... donc CREDIREC n'a pas pu intervenir au niveau de votre banque.

Par **Doucevoix**, le **20/03/2010 à 08:13**

a partir du moment ou vous etes debiteur vous etes redevable de la dette pendant 30 ans. Donc il y a prescription après les 30 ans et non avant. Donc tt les recommandés et otre démarches ke vs lancerez resterons vaines. L'organisme vous relancera a chaque fois et c tt.

Par **mitchou12**, le **11/01/2011 à 11:06**

bonjour a tous rnje viens de recevoir un telegramme de credirec pour une creance soit disant de 874€ qui date de 2001. rncredit fait a cetelem rndois je regler aupres de cetelem ou de credirec rnn'ayant jamais reçu de lettre du tribunal

Par **Marion2**, le **11/01/2011 à 11:29**

Surtout [fluo]NE REGLEZ RIEN[/fluo] !!! rnrnVotre dette est prescrite. Si CREDIREC vous écrit ou vous téléphone, envoyez leur un courrier recommandé AR en leur demandant copie du titre exécutoire. rnSi vous n'êtes jamais passé au tribunal, vous n'entendrez plus parler d'eux. rnrnSi vous êtes passé au Tribunal et qu'il y a eu un titre exécutoire, la prescription est de 10 ans. rnrnLisez les posts sur CREDIREC ou autre société de recouvrement sur ce forum, vous serez vite fixé sur ce style de Sociétés.

Par **carole**, le **08/02/2011 à 12:50**

Bonjour, rnrnQuelques mots sur Credirec. rnrnCette société va jusqu'au bout ,et vous saisira quelque soit votre situation ,cette société est capable de vous pousser au suicide ,comme cette famille qui dernièrement c'est suicidé pour une dette de 5000€ due de 1995. rnrnSur son site Crédirec dis respecter les gens ,faut ,harcèlement et menace sont leurs habitudes. rnrnTous les jours des gens sont saisi et ce retrouve à la rue par cette société ,qui n'exécute que les ordres de Credinvest société de rachat de Créance ,dont les principaux actionnaires ne sont que AXA (10%),Crédit Agricole(33%) , Caisse d'Epargne ,etc.... rnrnVotre argent leurs permet de racheter des créances et de mettre des gens à la rue ,sans le savoir ,vous êtes complice . rnrnAlors la seule solution est de quitter ces banques ou assurances actionnaire de credirec credinvest. rnrnAllez sur le lien suivant pour connaître tous les investisseurs . rnrn<http://www.eurotitrisation.fr/fr/Societe/CadreSociete.htm>

Par **nounours92**, le **12/04/2011 à 14:11**

Bonjour. rnrnNe t'inquiète pas, ils n'ont aucun pouvoir hormis celui de faire paniquer les gens et de les menacer. rnJe ne te dis pas tout ce qu'ils ont fait pour moi: rnAppels chez les voisins, envoyé aussi des documents me concernant chez les voisins, dans la famille, etc, etc. rnJe suis passé par un juriste qui a été étonné d'ailleurs que leur fameuse couverture par huissier ne soit pas faite depuis mon département mais de Lyon ? rnEnsuite, ils ont été incapable de donner la valeur juridique de leur intervention et pour finir, une fois qu'on est normalement à l'huissier, on ne fait plus d'accord à l'amiable genre paiement en plusieurs fois, etc etc. rnrnIl ne faut pas répondre, ni par téléphone encore moins par courrier car automatiquement ça relance ton affaire. rnrnCe n'est qu'une arnaque. rnJe t'embrasse.

Par **carole**, le **18/04/2011** à **10:27**

Bonjour,rnrnJe ne connais pas votre dossier ,mais ce que je sais ,c'est que pour mon père ,c'est fini , Credirec à tous saisi (fait saisir) mon père c'est suicidé ,emmenant avec lui sa femme et ses plus jeunes enfants.rnrnIl est impossible de lutter contre ses personnes ,pire que en 39/45 ,c'est gens là ont du vendre père et mère pendant la guerre.rnrnCredirec(credinvest) appartient en autre à C-Lyonnais ,Axa ,C-Agricole ,Naxitis ,enfin finalement quelques un des responsable de la crise .rnrnDans votre cas ,si il vous dise "on ira en justice" c'est qu'ils ne possède pas du titre exécutoire .Sinon il ferait directement appel à un huissier (trés connu sur la place) et qui vous proposerai un arrangement.rnrnLors d'une révolution ,certains seront les premiers à servir d'exemple!!!